

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023**

DATE DE CONVOCATION

19-09-2023

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

19-09-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 26

**N° DE LA DÉLIBÉRATION
2023-25-09 - N°40**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

10 OCT. 2023

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Madame Christelle PELOUIN, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Carole GAUTHIER, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Marilyne NGANTCHUE, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC.

Absents représentés :

M. HERSCHKORN	donne pouvoir à	M. SOULIER
M. VENTALON	donne pouvoir à	Mme DENECE
Mme VIGNAS	donne pouvoir à	Mme MARQUES
Mme FONTENEAU	donne pouvoir à	Mme PELOUIN
M. PENDARIES	donne pouvoir à	Mme PENDARIES
Mme FABRE	donne pouvoir à	Mme NGANTCHUE

Absents non représentés :

M. RINGEVAL, Mme CARTAU-OURY, M. BEL ANGE

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

OBJET : ADOPTION D’UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

OBJET : ADOPTION D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Sur proposition de Mme DENECE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et M57 ;

VU le projet de Règlement budgétaire et financier de la commune de Saintry-sur-Seine ;

CONSIDERANT l'obligation d'adopter un Règlement budgétaire et financier en raison de la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt de définir un cadre normatif global dans les matières financières et budgétaire et de développer une pédagogie de la gestion financière et budgétaire ;

VU l'avis de la Commission finances réunie le 14 septembre 2023,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme NGANTCHUE et Mme FABRE)

ADOpte le règlement budgétaire et financier joint à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 25 septembre 2023

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

